

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 avril 2018**

Date de convocation des conseillers : 29 mars 2018

La séance est ouverte à 20H00

Membres du Conseil absents excusés : MM. JOUQUAND, PASQUETTE, DELABARRE, VACHER, LEBEAUPIN

Secrétaire de séance : Mme FORTIN

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2018.

MARCHE SUPERETTE : AVENANT 1 AU LOT 2 Ravalement-ETS JANVIER

En raison de travaux supplémentaires prévus au marché de ravalement de la supérette (enduit sur mur existant côté pharmacie, façon de bande en partie haute sur existant, repise béton côté vitrine avec dégradation de peinture et réalisation d'un enduit), le conseil municipal valide un avenant en plus-value au Lot n°2 d'un montant de **1 478.20 € HT**, soit **1 773.84 € TTC**.

Le montant initial au lot n°2 du marché était de 2 440.25 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **3 918.45 € HT**, soit **4 702.14 € TTC**.

Marché de base	2 440.25 € HT
Avenant n° 1	1 478.20 € HT
Nouveau montant du marché	3 918.45 € HT

MARCHE SUPERETTE : AVENANT 1 AU LOT 7 Cloisons sèches-Isolation-ETS COCONNIER

En raison de de la non-réalisation de travaux initiaux prévus au marché de de la supérette (retrait de la gorge lumineuse), un avenant en moins- value au Lot n°7 d'un montant de **3 234.17 € HT**, soit **4 864.80 € TTC** est validé par le conseil.

Le montant initial au lot n°7 du marché était de 26 959.58 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **23 725.41 € HT**, soit **28 470.49 € TTC**.

Marché de base	26 959.58 € HT
Avenant n° 1	- 3 234.17 € HT
Nouveau montant du marché	23 725.41 € HT

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ETUDE DE RAPPROCHEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE BILLE-COMBOURTILLE-PARCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune s'était engagée à verser une somme de 720 € à la commune de Combourtille au titre d'une participation à une étude de faisabilité de rapprochement des stations d'épuration de Billé-Combourtille-Parcé.

Cette étude était rendue obligatoire en raison de la nécessité pour la commune de Combourtille de procéder à une étude d'agrandissement de sa station d'épuration.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau, conformément à la loi et dans un souci de mutualisation des compétences des services de l'assainissement, sollicitait les 3 communes de Billé-Combourtille-Parcé pour cette étude de faisabilité pour leur rapprochement.

Cette dernière vise surtout à évoquer les solutions techniques et environnementales capables de répondre aux besoins de chaque collectivité.

Chaque commune devant participer à hauteur du tiers de cette facture déduction faite de toute subvention reçue par la commune de Combourtille, il s'avère en réalité que la somme due n'est

pas de 720 € mais de 1 080 € (erreur de calcul liée à la pris en compte du HT et non du TTC)
 6 480 € TTC (prix étude) – 3 240 € (subventions) = 3 240/3 = 1 080 €/commune à verser à la commune de
 Combourtille.

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES POUR 2018

Le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2017 pour 2018 qui sont donc les suivants :

	2018
Taxe d'habitation	16.24
Foncier bâti	16.24
Foncier Non bâti	42.27

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION / AFFECTATION RESULTATS / BUDGET COMMUNAL (Cf doc joint) ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
<i>Résultats reportés</i>		120 063,02		270 771,84	-	390 834,86
Opérations de l'exercice	707 360,08	783 781,57	741 408,92	534 188,11	1 448 769,00	1 317 969,68
TOTAUX	707 360,08	903 844,59	741 408,92	804 959,95	1 448 769,00	1 708 804,54
Résultat de clôture 2017		196 484,51		63 551,03		260 035,54
<i>Restes à réaliser</i>			31 700,00	107 425,00		
<i>Totaux cumulés</i>	707 360,08	903 844,59	773 108,92	912 384,95	1 480 469,00	1 816 229,54
Résultats définitifs		196 484,51		139 276,03		335 760,54

Par rapport à 2016, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 52 130.43 €, soit de 8 % (655 229.65 € en 2016) et les recettes ont augmenté de 108 488.90 €, soit de 16 % (675 292.67 € en 2016).

En réalité, les dépenses réelles de fonctionnement ont plutôt diminué (- 15 000 €), l'augmentation tient aux dépenses d'ordre (196 195.74 € d'écritures d'opération d'ordre principalement pour les indemnités du sinistre de la salle de sport et de la supérette).

Concernant les recettes de fonctionnement, l'augmentation est due au versement exceptionnel de l'indemnité du sinistre de la salle de sport et de la supérette ainsi qu'à une nette amélioration des dotations de l'Etat sur 2017 (due à + 30 000 € de dotation de solidarité rurale par rapport à 2016). Ainsi la commune a reçu pour 2017 l'équivalent des dotations versées en 2012.

Par rapport à 2016, les dépenses d'investissement ont augmenté de 381 091.33 €, soit de 106 % et les recettes ont augmenté de 46 235.78 €, soit de 9.5 %.

En réalité, les recettes n'ont pas augmenté mais ont bénéficié de l'emprunt de 200 000 € versé en 2017. Alors que 2016 recevait les subventions de l'Aménagement du bourg, 2018 percevra celles des vestiaires de football, ce qui explique la baisse de l'année transitoire 2017 dans le versement de subventions d'équipement.

Les dépenses d'équipement ont réellement augmenté : cela réside principalement dans le paiement de la quasi-totalité de l'opération des vestiaires de football/ renouvellement des poteaux incendie+ à noter le remboursement du FCTVA à taux 0 (de 31 288.50 €).

Comparatif CA 2016 AVEC COMMUNES DE LA MEME STRATE

Groupe de référence : commune de taille (500 à 2000 hab) et de typologie fiscale équivalente (EPCI à fiscalité propre) au niveau national.

	Billé (%) 2016	Billé (%) 2015	Moyenne strate 2016 %
PRODUITS FONCTIONNEMENT			
Impôts locaux perçus	42.38	41.38	45.03
DGF	23.07	30.04	18.98
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Personnel	26.19	33.91	42.66
Charges externes/élus	18.86	24.03	29.70
Charges financières	0.00	0.00	3.40
Subventions versées	9.70	12.11	4.16
	Billé (%)		Moyenne strate %
RESSOURCES INVESTISSEMENT			
Emprunts	0.00	0.00	17.32
Subventions reçues	49.51	39.45	19.41
FCTVA	9.53	10.40	9.63
EMPLOIS D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	96.36	93.34	74.14
Remboursement emprunts	0.00	0.00	19.36

Au vu du tableau (chiffres à relativiser), la commune se distingue par ses dépenses d'équipement plus importantes qu'une commune de sa même strate, un levier impôts locaux moins utilisé que la moyenne et une part importante de son budget consacrée aux subventions.

A noter depuis 2014, la CAF (capacité d'autofinancement) de la commune diminue chaque année en raison de la baisse de l'excédent brut de fonctionnement (augmentation chaque année des dépenses de fonctionnement et baisses des recettes) et du maintien des investissements (CAF en deçà de la moyenne de la strate depuis 2014 mais toujours positive). Par contre, la commune se distingue par son absence d'endettement.

La CAF de la commune est en deçà de sa strate (3.36% de ses produits de fonctionnement contre 19.21% pour la moyenne de sa strate).

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(20 000 € de + cumulés par an en moyenne, petite baisse de 15 000 € (-3% par / à 2016) sur 2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dép.de fonct	419 717	443 869	487 890	503 145	526 545	511 164

Il convient de maîtriser au possible les dépenses de fonctionnement pour ne pas compromettre à l'avenir la situation financière de la commune (recourir désormais à l'emprunt pour les investissements et conserver l'excédent de fonctionnement pour pérenniser les charges courantes).

CAF : la capacité d'autofinancement est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui pourra être utilisé notamment pour rembourser ses emprunts et / ou pour financer de nouveaux investissements. Elle doit être supérieure à 0.

DGF

Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de « contrat de confiance » entre l'Etat et les collectivités : si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne verront pas leur DGF baisser – et dans le cas contraire il y aura un malus. Le texte initial du PLF propose également une augmentation de 190 millions des enveloppes destinées à la péréquation au

sein de la DGF : + 90 millions pour la DSU, + 90 millions pour la DSR et + 10 millions pour les départements. Rappelons que cette hausse est financée par les collectivités locales elles-mêmes puisque la moitié est financée par des redéploiements au sein de la DGF et l'autre moitié par les dotations servant de variables d'ajustement.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
<i>Résultats reportés</i>		26 696,62		54 159,99	-	80 856,61
Opérations de l'exercice	14 700,24	13 394,89	1 874,00	7 105,00	16 574,24	20 499,89
TOTAUX	14 700,24	40 091,51	1 874,00	61 264,99	16 574,24	101 356,50
Résultat de clôture 2017		25 391,27		59 390,99		84 782,26
<i>Restes à réaliser</i>						
<i>Totaux cumulés</i>	14 700,24	40 091,51	1 874,00	61 264,99	16 574,24	101 356,50
Résultats définitifs		25 391,27		59 390,99		84 782,26

En 2017, les dépenses de fonctionnement ont été plus importantes en raison du paiement de la prestation d'étude pour le choix du délégataire de l'assainissement collectif.

Les mouvements principaux concernent le paiement des honoraires de la MAGE pour assurer l'assistance technique de la station d'épuration et la perception de la redevance d'assainissement de la SAUR (selon contrat d'affermage). A cela s'ajoutent les amortissements des réseaux divers réalisés.

COMPTE ADMINISTRATIF SUPERETTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
<i>Résultats reportés</i>		-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	-	377,19	30 237,61		30 237,61	377,19
TOTAUX	-	377,19	30 237,61	-	30 237,61	377,19
Résultat de clôture 2017		377,19		- 30 237,61		- 29 860,42
<i>Restes à réaliser</i>			219 760,00	49 720,00		
<i>Totaux cumulés</i>	-	377,19	249 997,61	49 720,00	249 997,61	50 097,19
Résultats définitifs		377,19		- 200 277,61		- 199 900,42

Le budget supérette a été créé fin 2017. Les mouvements de l'année concernent la perception des loyers et le paiement des premiers travaux sur le bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

• COMMUNE :

* Excédent de Fonctionnement : 196 484.51 € répartis comme ci-après :

002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 120 000.00 €

1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 76 484.51 €,

* Excédent d'Investissement : 63 551.03 €, affectés en totalité à l'article

001 : Excédent d'Investissement Reporté

• ASSAINISSEMENT :

* Excédent de fonctionnement : 25 391.27 € répartis comme ci-après

002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 25 391.27 €

1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 0.00 €,

* Excédent d'Investissement : 59 390.99 € affectés en totalité à l'article

001 : Excédent d'Investissement Reporté

• SUPERETTE :

* Excédent de fonctionnement : 377.19 € répartis comme ci-après

002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 377.19 €

1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 0.00 €,

* Déficit d'Investissement : 30 237.61 € affectés en totalité à l'article

001 : Déficit d'Investissement Reporté

VOTE DU BUDGET COMMUNAL/ASSAINISSEMENT/SUPERETTE 2018

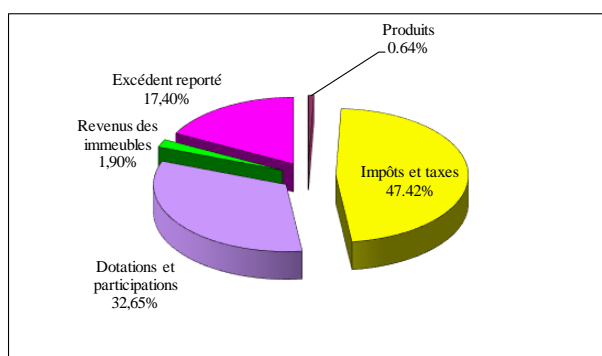
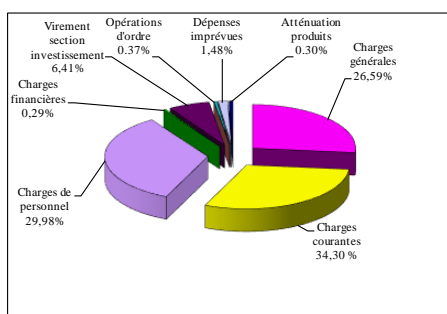
Le budget communal est voté en fonctionnement à hauteur de **689 672 €** et en investissement à hauteur de **674 006.54 €**.

Sont prévus sur 2018 les investissements principaux suivants : rénovation de la salle polyvalente et de la salle du conseil de la Mairie.

BUDGET COMMUNAL SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2018	Part en %
Charges à caractères général : Assurances, Énergie, Fournitures voirie, adm, entretien bat, matériel, affranchissement et tél	183 351,00 €	26,59%
Charges de personnel	206 760,00 €	29,98%
Autres charges gestion courante : Indemnités élus, Syndicats intercom, Subvent ^o associat ^o	236 589,00 €	34,30%
Charges Financières : intérêts emprunts...	2 000,00 €	0,29%
virement section investissement	44 241,00 €	6,41%
Opération d'ordre	2 554,00 €	0,37%
Dépenses imprévues	10 177,00 €	1,48%
Attenuat^o produits, Charges exceptionnelles...	4 000,00 €	0,58%
Total	689 672,00 €	100,00%



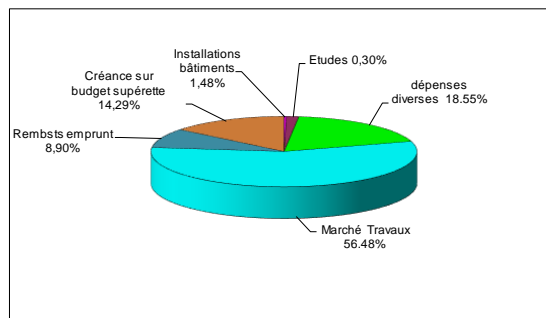
RECETTES

	BP 2018	Part en %
P. financiers/exceptionnels	15,00	0,00%
Produits des services : Concess ^o cim., rembst chauffage Pôle enfance. Divers...	4 400,00 €	0,64%
Impôts et taxes	327 012,00 €	47,42%
Dotation et participat^o : dotat ^o forfaitaire, dotat ^o solidarité rurale, Dotat ^o péréquat, Fonds TP, compensat ^o TP, TH, TF...	225 145,00 €	32,65%
Autres prod. gest^o courante: loc ^o salle	13 100,00 €	1,90%
Excédent antérieur reporté	120 000,00 €	17,40%
Total	689 672,00 €	100,00%

**BUDGET COMMUNAL
SECTION INVESTISSEMENT**

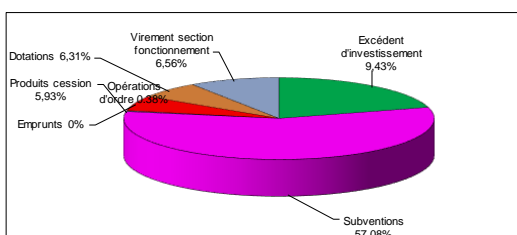
DEPENSES

	BP 2018	Part en %
Immo. incorporelles (Etudes diverses) PLU	2 000,00 €	0,30%
Installations bâtiment	10 000,00 €	1,48%
Immobilisations corporelles (Aménagt sécurité, réserve foncière, tondeuse, mobilier divers bâtiments ...)	125 000,00 €	18,55%
Immobilisations en cours: Vestiaires de football-Rénovation salle polyvalente et salle de la Mairie-Voirie	380 696,93 €	56,48%
Remboursement emprunts	60 000,00 €	8,90%
Créance sur le budget annexe supérette	96 309,61 €	14,29%
Total	674 006,54 €	100,00%



RECETTES

	BP 2018	Part en %
Dotations et fonds de réserves	138 962,51 €	20,62%
Subventions	384 698,00 €	57,08%
Emprunt	0,00 €	0,00%
Opérations d'ordre	2 554,00 €	0,38%
Produits de cession du Presbytère	40 000,00 €	5,93%
Virement de la section fonctionnement	44 241,00 €	6,56%
Excédent d'investissement reporté	63 551,03 €	9,43%
Total	674 006,54 €	100,00%



ASSAINISSEMENT :

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **37 265.27 €** et en investissement à hauteur de **66 495.99 €**.

SUPERETTE :

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **7 387.19 €** (loyers) et en investissement à hauteur de **250 237.61 €** (travaux).

CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) ET PRISE D' ACTIONS AU CAPITAL

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) a entraîné le transfert à Fougères Agglomération de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* »,

Le territoire de Fougères Agglomération est couvert principalement à ce jour par deux structures intervenant en matière de promotion du tourisme, à savoir :

- L'Office de Tourisme du Pays de Fougères, d'une part,
- Le Pays d'Accueil Touristique de Fougères, d'autre part.

Une étude a permis de dresser un diagnostic de la gestion actuelle, et de confirmer la pertinence de la création d'une structure unique.

L'office de tourisme communautaire unique sous forme de SPL (société publique locale) permettra notamment :

- Une mutualisation et un développement des moyens dédiés au tourisme sur notre territoire,
- Le développement des outils de promotion touristique du territoire, au plan local, régional et national,
- La mise en œuvre d'une offre touristique complète,
- Une optimisation des missions d'accueil et d'information des touristes,
- Un développement de l'accompagnement des professionnels et acteurs du secteur.

Le choix de la SPL pour porter l'office de tourisme communautaire a été fait car il permet notamment d'assurer :

- Une gouvernance partagée entre l'agglomération et les communes,

- Une représentativité des socio-professionnels avec un administrateur les représentant, et un comité stratégique permettant une concertation,
- Une implication des communes via l'assemblée spéciale permettant ainsi de réaliser des prestations d'animation pour le compte des communes,
- Une structure plus souple et adaptée au secteur, pouvant construire des offres et gérer le cas échéant des équipements connexes au tourisme.

La SPL projetée aura son siège social situé dans les locaux de Fougères Agglomération – PA de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière – 35133 La-Selle-en-Luitré.

Le capital de la SPL, fixé à 144 160 €, sera réparti entre la Communauté d'agglomération, à hauteur de 93 280 €, représentant 3 520 actions, la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne, à hauteur de 8 480 € représentant 320 actions, la commune de Fougères à hauteur de 33 920 € représentant 1 280 actions, et les trente-deux autres communes membres de Fougères Agglomération à hauteur de 265€ chacune, représentant 10 actions.

Cette répartition au capital aura pour effet de déterminer au sein du conseil d'administration la répartition des 17 sièges réservés aux actionnaires, avec :

- 11 sièges pour Fougères Agglomération,
- 1 siège pour la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne,
- 4 sièges pour la commune de Fougères,
- 1 siège pour les autres actionnaires.

Le nombre de sièges au conseil d'administration ne permettant pas d'assurer la représentation directe de l'ensemble des actionnaires, les actionnaires (communes) ne bénéficiant pas de cette représentation directe seront réunis dans une assemblée spéciale, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, qui désignera parmi ses membres le représentant commun siégeant au conseil d'administration.

De plus, un administrateur représentera les professions et activités intéressées par le tourisme au sein du conseil d'administration, sans pour autant détenir d'action.

Le total des sièges au conseil d'administration sera donc de 18.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE la participation de la Commune de Billé au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 26,50 euros chacune, pour un montant total de 265 € euros ;**
- **DESIGNE Monsieur Thierry GODARD, adjoint, pour siéger au sein de l'assemblée spéciale ;**

CHOIX TONDEUSE

Le conseil municipal, avant de statuer sur le choix d'une nouvelle tondeuse, décide de procéder à une démonstration sur les deux machines pressenties.

La séance est levée à 23h30

Prochain conseil : le mercredi 18 avril 2018 à 20h00